

L'entrepreneuriat sportif soutenu par la DDCSPP12 : une opération pilote

La Communauté de communes Millau Grands Causses s'est portée candidate auprès de la DDCSCP Aveyron pour mettre en place un dispositif dédié à l'accompagnement de l'entrepreneuriat sportif et culturel sur son territoire. Cette opération s'inscrit dans la continuité de la politique des Ministères en charge des sports et de la Jeunesse, en faveur de l'entrepreneuriat.

Une mobilisation des services de l'État sur la question de l'entrepreneuriat

L'accompagnement des dynamiques de création d'entreprises s'impose dans les années 2000.

Soutenir les entrepreneurs s'impose dans tous les secteurs...

Dans tous les secteurs de l'économie, les dispositifs de soutien de tous ordres (financiers, fiscaux...) s'étoffent au profit des créateurs d'entreprise, mis en avant comme un rempart à la crise.

L'Insee recense ces activités dans les divisions 90 et 92 sous les termes d'« activités créatives, artistiques et de spectacle » et d'« activités récréatives, culturelles et sportives ». Essentiellement composées de petites unités, elles ont connu une croissance particulièrement forte ces dernières années et ont montré une résistance remarquable depuis la crise de 2008.

Dans ce contexte, l'isolement de ceux qui entreprennent dans les secteurs du sport et de la culture est constaté par l'ensemble des observateurs, alors même qu'ils sont de plus en plus nombreux à entreprendre.

Cette contradiction est relayée par des questionnements qui vont fonder l'engagement du Ministère en charge des sports.

... mais les secteurs du sport et des activités culturelles sont « oubliés »

Les dispositifs de soutien et d'aide aux entrepreneurs et à la création d'entreprise sont nombreux, mais ces entrepreneurs y ont rarement recours.

Les interrogations majeures qui vont structurer l'implication du Ministère en charge des Sports en 2009 sont pour l'essentiel :

- pourquoi ces créateurs sont-ils rarement accompagnés ?
- l'accompagnement doit-il différer et en quoi ?
- que faire pour améliorer la situation des entrepreneurs dans ces secteurs ?

Un renouvellement bienvenu des outils et approches économiques

La crise accélère le renouvellement des théories économiques et confère à la qualité de vie, voire au bonheur, un poids nouveau.

La prospérité n'est plus simplement rattachée à la performance du produit intérieur brut (PIB) et on reconnaît le poids des activités portées historiquement par le secteur non marchand.

Mesurer les conditions de production des richesses à l'aune de certains métiers¹ et poursuivre le travail engagé pour clarifier l'impact des activités sportives et culturelles sur l'attractivité des territoires sont alors une préoccupation des pouvoirs publics.

L'économie sociale et solidaire, elle aussi, contribue fortement aux évolutions en cours.

La définition d'une activité économique

« toute activité consistant à offrir des biens ou des services sur un marché donné par une entreprise, indépendamment du statut de cette dernière et de son mode de financement »

« toute prestation fournie contre rémunération sans que le service ne soit payé directement par ceux qui en bénéficient ».

Source : Cour de justice des communautés européennes - Précisions apportées aux règles applicables à tous les services

Une mobilisation nationale pour y voir plus clair et changer la donne

Courant 2009, un comité de pilotage réunit l'ensemble des acteurs concernés parmi lesquels les Ministères du Tourisme et de la Culture, le CNOSEF ainsi que l'APCE et l'AVISE. Ensemble, ils vont engager une série d'enquêtes nationales.



Un état des lieux préoccupant malgré des résultats territoriaux très satisfaisants

Ces enquêtes ont permis d'y voir plus clair sur le déficit d'accompagnement dans ces secteurs.

Un déficit d'accompagnement que ces secteurs payent au prix fort

Les enquêtes confirment que peu d'entrepreneurs sont accompagnés et qu'ils en font rarement la demande ; aucun réseau n'affiche cette préoccupation. Enfin, l'appareil

Les grandes tendances repérables dans les réseaux généralistes de l'accompagnement

- les représentations sont fortes et les connaissances faibles : profils, spécificités marchés...
- leur différence est négligée
- le premier accueil est déterminant
- le statut de la future entreprise conditionne la décision d'accompagner un porteur de projet
- on accueille mieux les créateurs dans le champ du sport que des activités culturelles

statistique national ne permet pas d'appréhender les créations dans ces secteurs.

Seuls quelques territoires s'engagent. Ils sont urbains ou périurbains et ils le font généralement autour d'une démarche de type cluster ou grappe d'entreprise, qui rend compte de la prise de conscience des élus locaux.



Des entrepreneurs différents qui doivent affronter de nombreuses difficultés

Dans les secteurs du sport et de la culture, les créateurs sont atypiques. Ils sont éloignés « culturellement » (profils, compétences, rapport à la création...) du monde de l'entreprise malgré quelques nuances dans le sport. La difficulté à les faire entrer puis à les garder dans un accompagnement ouvert à tous les secteurs traduit souvent une inadéquation des contenus et des modalités organisationnelles proposées. La méconnaissance de ces secteurs est souvent pointée du doigt. En effet, ces créateurs rencontrent des difficultés accrues, propres à ces secteurs (réglementation, ressources, marchés...) et ils doivent la plupart du temps

gérer une pluriactivité qui alourdit fortement toutes leurs démarches.

Ces aspects, trop souvent méconnus, éloignent les créateurs des dispositifs existants.

Des territoires qui parient sur le sport
Le cluster Eurosim en Région Aquitaine, LRSET en Région Languedoc-Roussillon... quelques exemples emblématiques dans le sport éclairent les voies à suivre.

Les conséquences sont nombreuses et lourdes pour l'économie et l'emploi. On peut citer, la précarisation de jeunes chefs d'entreprise dont l'environnement a été mal appréhendé au démarrage. On peut citer aussi les difficultés à mobiliser des financements bancaires, ou des aides à la création. On peut aussi mentionner les erreurs d'attribution de Code APE ou du choix du statut au démarrage et l'arrêt de projets considérés comme farfelus, parce que trop innovants...

Pour autant, un créateur accompagné multiplie ses chances de réussite, au démarrage et sur la durée, dans ces secteurs comme dans les autres secteurs de l'économie.

Un guide et trois territoires pour deux axes d'intervention complémentaires

Un guide pratique sur l'entrepreneuriat « Sports, sports et loisirs de nature et pratiques culturelles » et le soutien à trois opérations pilotes.

Un guide pratique destiné aux réseaux en charge de l'accompagnement à la création d'entreprises

Celui-ci vise trois objectifs complémentaires :

- lutter contre les idées reçues ;
- accroître les accompagnements ;
- professionnaliser ces accompagnements.

« Accompagner l'entrepreneuriat sports, sports et loisirs de nature, pratiques culturelles »

Il sort en 2012 : 400 pages de conseils d'experts, de contenus pratiques, de portraits « vivants », plus de 1 000 liens actifs et une cinquantaine de fiches pratiques consultables sur les sites des ministères en charge des sports et de la Jeunesse, AVISE et APCE...

Le soutien à des démarches territoriales pilotes

En parallèle, trois démarches territoriales sont soutenues par l'État :

- une opération portée par les services de la DRJSCS Auvergne, orientée

vers les jeunes ;

- une formation lancée par la Région PACA orientée vers les créateurs dans le sport, destinée à mobiliser les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise sur Marseille et Gap ;

- un dispositif territorial, initié par la DDCSCP Aveyron, sur le territoire de la Communauté de communes de Millau Grands Causses, orienté vers les créateurs et les entreprises installées dans les secteurs visés par le guide et destiné à mobiliser l'ensemble des partenaires sur la mise en place d'une politique territoriale coordonnée.

Ces trois démarches s'étalent de 2012 à 2014.

Le territoire Millau Grands Causse est particulièrement concerné par la dynamique sports et loisirs de nature dans toutes les dimensions de l'économie traditionnelle et de l'économie sociale et solidaire. Les salariés, autoentrepreneurs... qui dirigent ou animent SARL, associations... sont les forces vives du territoire. La dynamique sportive et culturelle est par ailleurs suffisante pour consolider la pertinence d'une opération pilote.

L'opération Millau Grands Causses

Fin 2012 et début 2013, des entretiens ont permis de mesurer l'état de l'entrepreneuriat sur le territoire.

Un comité de pilotage, mobilisé par les services de l'État et de la Communauté de communes, pointe les besoins concrets à traiter à court terme et décide de mettre en place une formation pilote.

Des partenaires forts

Deux dispositifs sont sollicités : l'Adefpat, propre à la Région Midi-Pyrénées et le DLA. Un Comité technique qui rassemble chefs de services et chargés de mission de la CCI, du PNR des Grands Causses, de l'O.T, de la pépinière d'entreprise, travaille aux côtés des services de la Communauté de communes et de l'État.

Cet accompagnement formation et la suite de cette opération vous seront présentés dans notre prochain numéro...

Véronique Siau

Ingénieur Conseil associée au Cabinet Sport Emploi et Développement, une SCIC reconnue d'utilité sociale et d'intérêt général.



¹ L'Insee a pris en compte ces mutations en créant le concept de « cadres des fonctions métropolitaines » (CFM) qui intègre les professions exercées dans les champs sportifs, culturels et socioculturels.

CONTACT

DDCSPP de l'Aveyron

9 Rue de Bruxelles - BP 3125 12 031 Rodez

Tél. : 05 65 73 52 00 - Fax : 05 65 73 52 01

Ddcspp@aveyron.gouv.fr - www.aveyron.gouv.fr/direction-departementale-de-la-a65.html